



Communiqué de la Mairie de Loos-en-Gohelle - Tél. : 03 21 69 88 77

Mesdames et Messieurs les riverains
de la rue Supervielle, du chemin de Mazingarbe
et du quartier de la cité 5

Nos réf : GM/FM/DC/SD

Objet : Travaux de rénovation superficielle
de la chaussée de la rue Supervielle »

Affaire suivie par Didier CARON

Directeur des Services Techniques

Loos-en-Gohelle, le 07 JUIL, 2026

Madame, Monsieur,

Je tiens à partager avec vous, en particulier avec celles et ceux qui n'ont pu se joindre à nous, la teneur des échanges de notre récente rencontre lors de la réunion publique consacrée aux travaux de réfection et d'aménagement de la rue Supervielle (RD 165) qui s'est tenue le mercredi 24 juin 2026 à 18h00 au sein de l'école Samuel Merlin de Loos-en-Gohelle. J'en ai assuré ce moment de présentation entouré des représentants et partenaires techniques du Conseil départemental du Pas-de-Calais et d'Artois Mobilités. Une quarantaine de personnes — principalement des riverains de la rue Supervielle, du chemin de Mazingarbe et du quartier de la Cité 5 — ont pris part à ce moment important d'amélioration de votre quartier.

Voici la synthèse thématique des orientations retenues et des débats qui ont animé notre réunion

1. Présentation générale du projet et ambition collective

Accompagné des équipes du Département et d'Artois Mobilités, j'ai exposé les détails d'un projet devenu indispensable. Il s'agit d'apporter une réponse globale, concrète et durable à des problématiques qui pèsent sur votre quotidien depuis plusieurs années : la vitesse excessive de certains usagers, la dégradation visible de la chaussée, le manque de trottoirs stabilisés et la nécessité d'un meilleur partage de l'espace public entre piétons, cyclistes et automobilistes.

Budget et Financement

L'investissement global pour cette opération d'envergure est estimé à environ **360 000 € TTC**, un effort financier partagé de manière rigoureuse entre nos institutions publiques.

- **La part départementale (environ 135 000 € TTC) :** dédiée à la structure même de la route, elle prendra en charge la réalisation des 12 000 m² d'Enrobé Coulé à Froid (ECF) ainsi que le marquage de la signalisation horizontale.
- **La part communale (environ 225 000 € TTC) :** consacrée aux aménagements urbains de proximité, elle financera la réfection de certains trottoirs, la mise aux normes PMR (Accessibilité) des passages piétons, l'élargissement des pistes au droit des écluses, ainsi que la plus-value nécessaire à l'application de la couleur rouge sur les voies cyclables et l'application d'une peinture routière plus résistante.

Calendrier prévisionnel des travaux

- **A partir du lundi 13 juillet 2026 (pour une durée d'environ 4 semaines) :** l'entreprise Eurovia engagera les travaux préparatoires de voirie (reconfiguration des trottoirs, pose de bordures adoucies, sécurisation des traversées piétonnes et élargissement des 3 écluses existantes pour les cyclistes)
- **Selon des phases de préparations de rénovation partielle de la chaussée par le Département, le planning n'est pas encore défini, néanmoins il est prévu une fin de travaux pour la fin octobre**



2026 (la durée des travaux est ciblée de 3 jours) : il sera procédé par l'entreprise Jean Lefebvre de la pose de l'Enrobé Coulé à Froid (ECF) sur l'ensemble de la chaussée, et suivie par la réalisation des marquages au sol.

2. Les aménagements détaillés par tronçons de voirie

- **Le tronçon situé entre le chemin de Mazingarbe et la salle Caullet**

Ce secteur va faire l'objet d'une métamorphose visuelle et structurelle pour améliorer les déplacements. La chaussée sera rénovée par le biais d'un enduit bicolore : une voie centrale de 3,50 m en enrobé coulé à froid noir pour les véhicules motorisés et de part et d'autre de deux pistes cyclables de couleur rouge (bandes de rives de 2,00 m, se rétrécissant à 1,50 m au niveau des 3 écluses) afin d'assurer une visibilité maximale aux cyclistes. En parallèle, les portions de trottoirs aujourd'hui enherbées seront entièrement réhabilitées pour garantir aux piétons un cheminement continu, confortable et sécurisé tout au long de la rue.

- **Le tronçon situé entre le chemin de Mazingarbe et le rond-point de la route de Béthune (RD 943)**

Sur cette section, le principe de la « Chaucidou » (Chaussée à Voie Centrale Banalisée) sera développé. Notre but est de sécuriser la liaison douce vers le chemin des Ruelles et d'offrir une connexion fluide avec le réseau cyclable de la route de Béthune qui mène vers Mazingarbe.

Le partage de l'espace y a été pensé de manière rationnelle :

- **Le côté impair** verra son trottoir rénové sur sa majeure partie et sera officiellement affecté au stationnement des véhicules.
- **Le côté pair** bénéficiera d'une réfection partielle et sera pour l'usage des piétons.

Par ailleurs, au niveau du carrefour du chemin de Mazingarbe, des travaux récents ont permis d'améliorer la collecte des eaux pluviales et de rénover les puits d'infiltration recevant les eaux de la zone agricole. Afin de permettre aux services d'y accéder aisément pour un entretien régulier, un emplacement de stationnement sera spécifiquement créé à cet endroit.

3. Synthèse des débats et des échanges avec les riverains

- **Règles de priorité aux intersections : le choix de la prudence**

La question de savoir s'il fallait modifier les priorités aux carrefours a suscité une discussion approfondie. Si l'alignement de toute la rue en voie prioritaire pouvait sembler logique au premier abord, l'analyse montre que cela pourrait avoir un effet pervers d'accentuer la vitesse. Or, lutter contre la vitesse est au cœur de notre volonté politique. **Il a donc été acté que toutes les rues adjacentes conserveraient leur régime de priorité actuel.**

Pour le cas particulier du carrefour de la rue du Lyonnais, qui demeure en priorité à droite, la signalisation sera renforcée : des pictogrammes spécifiques seront peints directement au centre de la chaussée de la rue Supervielle pour rappeler visiblement aux automobilistes le caractère non prioritaire de ce passage.

- **Vitesse et stationnement : civisme et recherche de compromis**

Plusieurs d'entre vous ont partagé leurs inquiétudes légitimes face aux comportements routiers et aux difficultés de stationnement. J'ai rappelé que les deux plateaux ralentisseurs et les trois écluses axiales sont précisément maintenus pour briser l'élan des véhicules. Au droit de ces 5 aménagements, la vitesse est strictement limitée à 30 km/h, le reste de la rue reprenant la règle générale des 50 km/h en agglomération.

Concernant le stationnement, l'espace public n'étant malheureusement pas extensible et la configuration des lieux étant contrainte, **aucune création de parking public supplémentaire n'est programmée**. Le nombre de véhicules par foyer ayant considérablement augmenté, l'espace de la rue doit se partager. J'insiste sur le fait que la solution réside d'abord dans le civisme, le respect mutuel et la recherche constante du compromis entre voisins. La discussion constructive et la courtoisie doivent primer pour préserver l'accès de chacun.

- **Déplacement et mise aux normes des arrêts de bus (Réseau Tadao)**

La réorganisation des transports en commun a fait l'objet d'arbitrages concertés :

- **L'arrêt « Supervielle »** : son déplacement est guidé par l'impératif absolu de sécuriser la montée et la descente des usagers, au premier rang desquels les enfants et les scolaires. À la suite de vos signalements, une réunion publique spécifique s'était déjà tenue sur site pour écouter vos propositions et valider, d'un commun accord, son nouvel emplacement.
- **L'arrêt « Caullet » (actuellement situé face à la place Chenelet)** : l'aménagement de la Chaucidou bicolore impose légalement à Artois Mobilités de mettre cet arrêt en conformité avec les normes d'accessibilité et de sécurité. Le maintenir à son emplacement actuel aurait exigé de supprimer définitivement six places de stationnement (2 x 3 places), la réglementation interdisant désormais que les usagers soient confrontés à des véhicules en stationnement lors de leur montée ou de leur descente du bus. Afin de préserver ces stationnements résidentiels, il a été proposé de déplacer l'arrêt sur la section comprise entre la rue du Lyonnais et la salle Caullet, une alternative qui a reçu l'approbation générale de l'assemblée. Des rencontres de proximité immédiate avec les riverains de cette zone se tiendront dans les tout prochains jours afin d'en affiner l'implantation exacte.

Une phase d'expérimentation pour conforter ces choix : dans les jours à venir, Artois Mobilités va procéder au déplacement provisoire de ces deux arrêts, en amont de la réalisation des nouveaux marquages au sol définitifs. Cette période de transition permettra aux services des transports du réseau TADAO de mener une analyse concrète sur le terrain afin de conforter et de valider définitivement la pertinence de ces nouveaux emplacements.

- **La sécurisation des piétons à l'angle de la rue PV Couturier**

Très régulièrement, je suis interpellé par des habitants concernant la sécurité des piétons, et plus particulièrement celle des enfants se rendant aux écoles. Le trottoir situé le long de l'habitat collectif est fréquemment occupé par des véhicules en stationnement, obligeant les piétons, notamment les familles avec poussettes et les enfants, à emprunter la chaussée. Cette situation présente un risque important. Afin de remédier à cette problématique, il a été proposé d'installer des potelets le long de ce trottoir, devant l'immeuble collectif, afin d'empêcher le stationnement illicite. Cette proposition a reçu un avis favorable de l'ensemble des habitants consultés. Cet aménagement s'inscrit dans la continuité des actions déjà engagées par la commune pour sécuriser les déplacements scolaires. Des dispositifs similaires ont notamment été réalisés aux abords des rues des Écoles et Ferrer, près de l'école Basly, dans le cadre du projet **Moby School**. Il est probable que cette mesure entraîne un report du stationnement vers d'autres secteurs du quartier, ce qui pourra générer de nouvelles tensions. Toutefois, je demande la compréhension de chacun : la sécurité des piétons, et en particulier celle des enfants, doit demeurer notre priorité. L'intérêt général et la protection des usagers les plus vulnérables doivent primer sur la possibilité de stationner sur le trottoir.

- **Assainissement et gestion des eaux pluviales : un suivi personnalisé**

Certains habitants ont signalé des problématiques très locales de refoulement ou de mauvaise évacuation des eaux. Parce que chaque situation est unique, j'ai souhaité qu'un traitement de proximité soit mis en place. Les Services Techniques municipaux prendront contact individuellement avec les personnes concernées pour effectuer des visites sur site et étudier les solutions techniques adaptées.

La Direction des Services Techniques de la Commune se tient à votre disposition pour tout renseignement complémentaire au Centre Technique Municipal au 03 21 28 40 58.

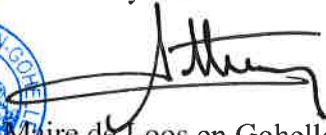
Dans l'attente de vous rencontrer,

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Bien cordialement,

Geoffrey MATHON




Maire de Loos en Gohelle
Vice-Président de la CALL